

PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ
Bureau des Affaires Juridiques et du Droit de l'Environnement

AVIS AU PUBLIC

Enquête publique unique sur le territoire de la commune de Les Omergues

Mise en conformité du captage de Rejaunieden

Le public est informé qu'il sera procédé, en exécution de l'arrêté préfectoral n° 2018-360-003 du 26 décembre 2018 sur le territoire de la commune de Les Omergues, à une enquête publique unique préalable :

- à la déclaration d'utilité publique des travaux réalisés en vue de la dérivation des eaux souterraines pour la consommation humaine à partir du captage de Rejaunieden sis sur la commune de Les Omergues ;
- à la délimitation de périmètres de protection immédiate et rapprochée autour du captage de Rejaunieden se situant sur la parcelle 1WK ;
- à la cessibilité des terrains situés sur la commune de Les Omergues nécessaire à l'opération ;
- à l'institution des servitudes associées pour assurer la protection de l'ouvrage et de la qualité de l'eau.

Celle-ci est organisée pendant 20 jours, du lundi 21 janvier 2019 au samedi 9 février 2019 inclus.

Les pièces du dossier ainsi que les registres d'enquête seront déposés à la mairie de Les Omergues afin que chacun puisse :

- en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux de la mairie de Les Omergues soit les lundis de 13h30 à 17h00 et les vendredis de 9h00 à 12h00.
- consigner éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet, ou les adresser :
 - par écrit à Monsieur le commissaire enquêteur, à la mairie de Les Omergues - Le Village, 04200 ;
 - par messagerie électronique à l'adresse pref-environnement@alpes-de-haute-provence.gouv.fr en précisant le lieu de l'enquête publique.

Monsieur Michel Milandri, retraité du bâtiment et des travaux publics, a été désigné par le tribunal administratif de Marseille comme commissaire enquêteur pour conduire cette enquête publique. Il recevra en personne les observations du public dans la mairie de Les Omergues :

- lundi 21 janvier 2019 : de 13h30 à 17h00 ;
- vendredi 1^{er} février 2019 : de 9h00 à 12h00 ;
- samedi 9 février 2019 : de 9h00 à 12h00.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée dans la mairie de Les Omergues ainsi qu'à la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence.

Par ailleurs, toute personne qui en exprimera le souhait pourra, après la clôture de l'enquête, demander communication des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence.

A l'issue de l'enquête publique, le Préfet précisera par arrêté préfectoral, soit une décision de refus, soit d'autorisation assortie de prescriptions.